



Service assainissement non collectif :
Mairie de Lanneplaa
64300 LANNEPLAA
Tél. : 05 59 69 26 72
grechez-assainissement@orange.fr

**Demande de réalisation du
Rapport/Diagnostic dans le cadre
d'une vente d'une habitation
équipée d'une installation
d'assainissement non collectif**

En application de l'Art. L271-4 du Code de la
Construction et de l'Habitation

Demandeur des informations : Propriétaire Notaire Agence immobilière

Renseignements concernant l'habitation

Adresse de l'habitation en vente :
Code postal, Commune :

Nom, Prénom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :
Téléphone fixe : Mobile :

Contact pour l'intervention sur site :
Propriétaire Notaire Agence immobilière

NB : Fournir une lettre de mandat permettant l'intervention du Syndicat de Gréchez
sur site dans le cas de l'absence du propriétaire.

Coordonnées du Notaire chargé de la vente :

Nom du Notaire :
Adresse :
Code postal, Commune :
Téléphone : Fax :
Mail :

Coordonnées de l'Agence Immobilière chargée de la vente :

Nom de l'Agence Immobilière:
Adresse :
Code postal, Commune :
Téléphone : Fax :
Mail :

Redevance du contrôle de l'installation d'assainissement non collectif

La somme de 130 euros TTC (délibération n°2 du 11 octobre 2010) payable à la remise du
rapport à la Trésorerie Publique d'Orthez, sera réglée par : le propriétaire le notaire

Le Demandeur (lu et approuvé)

Le Président

Le

Jacques LAULHE